PROCÈS-VERBAL de la cinq cent cinquième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 21 septembre 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 26 OCTOBRE 2026

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
CHAMPAGNE, Daniel Membre socio-économique	X		NGOM, Ndeye Khady Diplômée de l'UQO	X	
DROLET, Patrick Membre socio-économique	X		PROULX, Pascal Membre socio-économique	X (Jusqu'à 17 h 30)	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X (À partir de 16 h 40)		Siège vacant (cadre supérieur·e)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (membre socio-économique)	-	-
KODJO ACCOH, Yaovi Hugues Étudiant	X		Siège vacant (professeur·e)	-	-
LABERGE, Murielle Rectrice	X		Siège vacant (représentant·e des collèges)	-	-
Personnes convoquées	**Présente**	**Absente**	**Personne invitée**		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		FARLEY, Mathieu Auditeur, Samson et Associés	*X* *(Point 4.1)*	-
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim	X		-	-	-
Personnes observatrices		**Absente**	**Personnes observatrices**	**Présente**	**Absente**
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	LE GALL, Véronique Professeure et directrice du Module des sciences administratives	X	
BOUFFARD, Marie-Ève Coordonnatrice de stage au Départ. Sc. Infirmières Représentante du SGPUQO		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X*
MORIN, Isabelle Directrice générale de la Fondation de l'UQO	X		-	-	-
Secrétaire générale	**Présente**	**Absente**	**Attachée d'administration**	**Présente**	**Absente**
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
**Absence motivée*					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

Il informe les membres que le point 5.9 (*Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources*) sera traité juste avant le point 9 (*Attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure*). Ceci assurera une meilleure fluidité, puisque monsieur Alain Godmaire doit quitter la séance pour le traitement de ces deux points.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Cinq cent quatrième réunion (15 juin 2026)

3.1.1.1 Adoption
3.1.1.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Cinq cent unième réunion (13 juillet 2026)

3.2.2 Cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026)

3.2.3 Cinq cent troisième réunion (24 août 2026)

Affaires académiques

3.3 Demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Modèles de graphes pour l'analyse différentiellement confidentielle des données et la protection des systèmes informationnels »

3.4 Demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Impact des LLMs sur l'enseignement de la sécurité des programmes : Stratégies et Perspectives »

3.5 Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

Affaires administratives et financières

3.6 Prolongation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO

Affaires générales et institutionnelles

3.7 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO

Nominations

3.8 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche

3.9 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation de la personne représentante de l'UQO au comité de retraite des chargé·es de cours de l'Université du Québec

Affaires courantes

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

4.2 Approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

4.3 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2026-2027

4.4 Présentation de la liste détaillée en maintien des actifs et de la liste détaillée des projets en ressources informationnelles et sécurité de l'information pour l'année financière 2025-2026

4.5 Hausse des frais de déplacement

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Information du président

5.2 Information de la rectrice

5.3 Présentation – Bilan de la Fondation

5.4 Attribution d'une désignation de reconnaissance (**À huis clos**)

5.5 Modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

5.6 Description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI)

5.7 Modification à la structure organisationnelle

5.8 Modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

5.9 Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources (**À huis clos**)

5.10 ***Point reporté*** - Création du Bureau du respect de la personne (BRP)

6.- Nominations

6.1 Nomination de membres au comité d'audit externe de l'UQO

7.- Période d'information et questions

8.- Dépôt de documents

8.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697)

9.- Attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 2025-2026 et adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2026-2027 (**À huis clos**)

10.- Prochaine réunion (lundi 26 octobre 2026)

11.- Clôture de la séance

2.- <u>Déclaration de conflits d'intérêts</u>

Un membre, monsieur Patrick Drolet, déclare un conflit d'intérêts à l'égard des points 3.3 et 3.4, et ce, puisque sa conjointe est directrice adjointe du volet formation de IMC2.

Aucune autre des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbal :

3.1.1 Cinq cent quatrième réunion (15 juin 2026)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinq cent quatrième réunion (15 juin 2026), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

En ce qui concerne le procès-verbal de la cinq cent quatrième réunion (15 juin 2026), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Cinq cent unième réunion (13 juillet 2026)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la cinq cent unième réunion (13 juillet 2026) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.2 Cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la cinq cent deuxième réunion (extraordinaire) (3 août 2026) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.3 Cinq cent troisième réunion (24 août 2026)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la cinq cent troisième réunion (24 août 2026) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Modèles de graphes pour l'analyse différentiellement confidentielle des données et la protection des systèmes informationnels »

Le projet de recherche du professeur Etienne Gael Tajeuna du Département d'informatique et d'ingénierie intitulé « Modèles de graphes pour l'analyse différentiellement confidentielle des données et la protection des systèmes informationnels » est soutenu financièrement par l'Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience (IMC2).

Le montant financé par l'IMC2 et attribué à l'UQO est de 36 000 $ et aucun FIR n'est prévu compte tenu des règlements de la subvention. Une demande d'exemption des frais indirects de recherche est souhaitée pour autoriser le démarrage du projet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7742 concernant la demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Modèles de graphes pour l'analyse différentiellement confidentielle des données et la protection des systèmes informationnels »; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Impact des LLMs sur l'enseignement de la sécurité des programmes : Stratégies et Perspectives »

Le projet de recherche du professeur Raphaël Khoury du Département d'informatique et d'ingénierie intitulé « Impact des LLMs sur l'enseignement de la sécurité des programmes : Stratégies et Perspectives » est soutenu financièrement par l'Institut multidisciplinaire en cybersécurité et cyberrésilience (IMC2).

Le montant financé par l'IMC2 est de 72 000 $ et aucun FIR n'est prévu compte tenu des règlements de la subvention. Une demande d'exemption des frais indirects de recherche est souhaitée pour autoriser le démarrage du projet.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7743 concernant la demande d'exemption des frais indirects de recherche (FIR) pour le projet intitulé « Impact des LLMs sur l'enseignement de la sécurité des programmes : Stratégies et Perspectives »; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7744 concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

Affaires administratives et financières

3.6 Prolongation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO

Conformément à l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*, l'UQO est tenue d'obtenir l'autorisation du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour conclure un emprunt. Ainsi, en mars 2025, le conseil d'administration approuvait la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'autoriser une marge d'emprunt pour le projet des résidences étudiantes (annexe 1). La période couverte était de mars 2025 à juin 2026. En avril 2026, le conseil d'administration approuvait une prolongation jusqu'en octobre 2026 (annexe 2).

L'objectif de se doter d'une marge d'emprunt est de fournir une liquidité momentanée, au besoin, dans les limites de l'autorisation d'emprunt temporaire du conseil d'administration pour le projet des résidences étudiantes.

L'échéancier pour la période des travaux de construction pour la résidence a été repoussé jusqu'en novembre 2026, nécessitant de soumettre au MES une nouvelle résolution du conseil d'administration qui approuve la prolongation de cette marge d'emprunt spécifique jusqu'en novembre 2026. L'annexe 3 présente les informations requises par le MES pour toute demande de marge d'emprunt spécifique relative à un projet d'investissement à la charge de l'établissement.

Pour ce faire, l'UQO, conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus de par les articles 4 c), 4 f) et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*, déléguera, dans le cadre de ce financement d'emprunt, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et

modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux à agir conjointement, pour conclure toute transaction d'emprunt, en établir les montants ainsi que les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions.

Pour procéder au financement du projet, l'UQO mandatera le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances pour négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'hypothèque, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université. Ces emprunts temporaires pourraient être convertis, en partie, en prêt à long terme auprès de l'institution bancaire offrant les meilleurs termes.

De plus, l'autorisation du conseil d'administration est également souhaitée afin d'autoriser la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les transactions relatives à la nouvelle offre de financement qui sera signée, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7745 concernant la prolongation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

Affaires générales et institutionnelles

3.7 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions* (annexe 1), les titres honorifiques « professeure ou professeur honoraire » et « membre honoraire » visent à reconnaître les contributions de ses personnes au développement et au rayonnement de l'Université. Les privilèges rattachés à chacun de ces titres sont identifiés aux articles 6.7 et 6.17 de la Politique.

La rectrice, sur recommandation des vice-recteurs concernés et de la secrétaire générale, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :
Christian Calmès

MEMBRES HONORAIRES :
Adel El Zaïm
Marina Jurdic
Sylvie Lafleur
Danielle Vigneault

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7746 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Christian Calmès; laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7747 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Adel El Zaïm; laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7748 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Marina Jurdic; laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7749 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Lafleur;

laquelle est jointe en appendice.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7750 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Danielle Vigneault; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.8 Nomination de membres au comité d'éthique de la recherche (CER)

Conformément à l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, la responsabilité de nommer les membres du comité incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

- Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;
 - André Durivage, président du CER, professeur au Département des sciences administratives (01.10.2023 – 30.09.2026)
 - Geneviève Forest, vice-présidente, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie (17.06.2025 – 16.06.2028)
 - Célyne Lalande, professeure au Département de travail social (05.12.2023 – 04.12.2026)
 - Anna Margulis, professeure au Département des sciences administratives (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Geneviève Piché, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie (19.03.2024 – 18.03.2027)
 - Jérôme St-Amand, professeur au Département de l'éducation (18.06.2024 – 17.06-2027)
 - Chantal Verdon, professeure au Département des sciences infirmières (29.10.2024 – 28.10.2027)
 - Myriam Clément, professeure au Département des sciences infirmières (17.06.2025 – 16.06.2028)

- Une personne versée en éthique;
 - Louis Perron (05.12.2023 – 04.12.2026) (membre substitut)
 - Sébastien Landry (24.09.2024 – 23.09.2027) (membre substitut)

- Une personne possédant une expertise juridique;
 - M. Ledy Rivas Zannou (11.02.2025 – 04.08.2026)

- Entre une (1) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
 - Louise Martin (13.06.2023 - 12.06.2026)

- D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;
 - Anne Larose (28.10.2025 – 27.10.2027)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

La personne suivante, dont le mandat a pris fin le 12 juin 2026, a manifesté son intérêt à renouveler son mandat, soit Louise Martin, personne provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière.

Le CER a été avisé, le 4 août 2026, que la personne versée en droit du CER, Ledy Rivas Zannou, n'était plus professeur au Département de droit de l'Université et qu'il

souhaitait mettre fin à son mandat au sein du comité. Nous avons également été informés de l'intérêt de Manon Ferrand, professeure au Département de droit, à faire partie du comité.

Par ailleurs, le membre régulier versé en éthique, Guillaume Paré, a annoncé son départ du CER le 27 février 2026. À la suite de cette information, Sébastien Landry, membre substitut versé en éthique, nous a fait part de son intérêt à faire partie du comité à titre de membre régulier versé en éthique.

Le CER convient de recommander la nomination de ces personnes au conseil d'administration. Ce dernier est invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à leur nomination respective.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7751 concernant la nomination de membre au comité d'éthique de la recherche (**Louise Martin, Manon Ferrand, Sébastien Landry**); laquelle est jointe en appendice.

3.9 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation de la personne représentante de l'UQO au comité de retraite des chargé·es de cours de l'Université du Québec

Le mandat de madame Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines, à titre de représentante de l'UQO au comité de retraite des chargé·es de cours de l'Université du Québec (UQ) viendra à échéance le 30 septembre 2026 (annexe 1) et la secrétaire générale de l'Université a été sollicitée (annexe 2) par l'UQ pour procéder à une recommandation de nomination.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-C du *Régime de retraite des chargé·es de cours de l'Université du Québec* (annexe 3), du règlement 6 – Ressources humaines de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7752 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation de la personne représentante de l'UQO au comité de retraite des chargé·es de cours de l'Université du Québec (**Manon Michaud**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires administratives et financières

4.1 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

Monsieur Mathieu Farley, auditeur, se joint à la séance (visioconférence) (16 h 37). Il effectue une brève présentation des états financiers et réponds aux questions des membres.

Monsieur Simon Pierre Parfait Essounga se joint à la séance (16 h 40).

L'UQO prépare ses états financiers (annexe 1) dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément à l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec* et au *Règlement général 7* de l'Université du Québec sur l'organisation administrative. Conformément aux exigences du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), un projet d'états financiers a été transmis le 30 juin. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'UQO. Ces états financiers sont consolidés avec ceux

de l'Université du Québec et de chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, puis transmis au MES. Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité d'audit externe, qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 4.2.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration. Les virements discrétionnaires ont déjà été approuvés par le conseil d'administration (annexe 2) et le comité exécutif (annexe 3). Toutefois, les virements statutaires doivent être approuvés. Les détails des virements interfonds effectués en 2025-2026 sont présentés à l'annexe 4.

Le président du comité d'audit, monsieur Patrick Drolet, ajoute que les états financiers ont été présentés au comité audit et que celui-ci a formulé une recommandation favorable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7753 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

4.2 Approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format d'états financiers accompagnés d'un rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre. Par ailleurs, le MES demande à chacune des universités de produire un rapport financier conformément au Système d'information financière des universités (SIFU) au plus tard le 31 octobre, selon ses spécifications. Pour ce faire, le Ministère publie un cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités dans lequel il édicte le mode de présentation de l'information financière, afin de lui permettre de disposer de l'information requise pour ses divers besoins.

Le MES demande d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour le SIFU.

Par ailleurs, selon les règles budgétaires, le SIFU n'a pas à être audité par l'auditeur indépendant. Le Ministère donne plutôt, à l'auditeur, un mandat d'application de procédures convenues portant sur le SIFU. Dans son mandat, dont il fait rapport au Ministère, l'auditeur doit notamment s'assurer que ces données concordent avec les états financiers audités.

Le SIFU constitue, pour le MES, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises, tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités.

Le SIFU (annexe 1) correspond aux états financiers audités 2025-2026 qui ont été soumis à l'approbation du conseil d'administration précédemment.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité

d'adopter la résolution 505-CA-7754 concernant l'approbation du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'UQO pour l'exercice financier 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

4.3 Approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2026-2027

Le *Règlement général 7* de l'Université du Québec portant sur l'organisation administrative prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, à l'article 57.1 f) du *Règlement général* de l'UQO, il est précisé que le conseil d'administration approuve annuellement le choix des auditeurs externes, basé sur la recommandation du comité d'audit externe, comme prévu à l'article 94.10 de ce même Règlement.

En 2024-2025, l'UQO a retenu l'offre de services de la firme Samson pour l'exercice financier 2024-2025 à la suite d'un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé ce dernier à titre d'auditeur indépendant des livres de l'UQO pour l'exercice financier 2024-2025 à sa réunion du 2 décembre 2024 (annexe 1). Comme il s'agit d'un contrat qui peut être reconduit quatre (4) fois pour une durée d'une (1) année à chaque fois, le conseil d'administration, à sa réunion du 22 septembre 2025, a approuvé une première reconduction (annexe 2).

La firme Samson a signifié par écrit à la direction du Service des finances son intention de reconduire le contrat pour l'année 2026-2027, soit pour une deuxième reconduction sur un total de quatre (4).

Par ailleurs, le comité d'audit externe recommande de nommer la firme Samson et Associés à titre d'auditeur externe pour l'exercice financier 2026-2027. Le coût forfaitaire pour le mandat d'audit 2026-2027 est de 65 900 $ avant taxes pour un coût net de ristournes de taxes, selon le système de taxation actuel, de 70 471 $.

Les membres conviennent de reporter la décision de renouvellement du mandat de Samson et Associés au prochain CA. Une résolution formelle sera transmise à la firme pour signifier que la présentation des états financiers par les auditeurs n'a pas répondu aux attentes quant au niveau de détail, de préparation et d'échanges souhaité pour l'exercice de ses responsabilités de gouvernance et exiger des mesures correctives.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7755 concernant le report de l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Présentation de la liste détaillée en maintien des actifs et de la liste détaillée des projets en ressources informationnelles et sécurité de l'information pour l'année financière 2025-2026

Les listes détaillées des projets réalisés de l'exercice financier sont présentées lors du dépôt des états financiers au conseil d'administration de l'UQO.

L'Université prépare son budget d'investissement en avril en fonction des niveaux d'investissement confirmés par le MES et des réserves internes octroyées.

Le niveau d'investissement représente le montant maximal permis pour la réalisation des travaux pour l'année visée, soit celle du gouvernement du Québec, financés par ce dernier. À la fin de chaque année, au 31 mars, les travaux facturés et la valeur estimée des travaux réalisés non facturés jusqu'à cette date ne doivent pas dépasser le niveau d'investissement prévu. D'autres sources de financement sont requises et prévues pour réaliser l'ensemble des projets.

Le total des dépenses réalisées pour les divers projets en maintien des actifs 2025-2026 est d'un montant de 23 789 691 $, dont 3 419 075 $ financé par l'UQO à même ses réserves.

Le total des dépenses réalisées pour les divers projets en ressources informationnelles et sécurité de l'information en 2025-2026 est d'un montant de 974 024,48 $, dont 672 124,48 $ financé par l'UQO à même ses réserves.

Un membre souligne que la colonne relative à la sécurité de l'information est vide et demande si cet aspect relève de l'UQO. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que c'est le cas. Le même membre souligne la lourdeur du projet et offre son soutien au besoin. La rectrice mentionne que plusieurs représentations sont effectuées auprès des instances politiques en raison de la situation financière jugée difficile pour les universités. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que cette réalité s'applique également au financement du maintien des actifs, dont les ressources ont été considérablement réduites.

4.5 Hausse des frais de déplacement

Après approbation du président du conseil, une membre a déposé une lettre signée par les présidences du SPSUQO, du SGPUQO, du SPUQO et du SCCC-UQO demandant une révision à la hausse des allocations pour frais de déplacement remboursés par l'UQO. Les syndicats soulignent que les taux n'ont pas été révisés depuis plus de dix ans et qu'ils sont inférieurs à ceux observés dans plusieurs autres universités québécoises.

Les membres du conseil discutent de la demande. Il est notamment mentionné qu'une analyse des pratiques des autres universités et des impacts financiers sera réalisée. Certains membres soulignent l'importance d'évaluer les coûts et les conséquences d'une révision des règlements, tandis que d'autres rappellent qu'aucune révision des frais de déplacement n'a été effectuée depuis 2015, à l'exception de certains ajustements relatifs aux repas.

La rectrice indique que le dossier sera analysé avec diligence et qu'une proposition sera présentée ultérieurement au conseil d'administration.

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Information du président

Dans le cadre de ses activités, le président souligne avoir participé à une séance du comité exécutif durant la période estivale, malgré ses vacances. Il rappelle l'importance des travaux du comité, notamment pendant l'été, puisque celui-ci exerce les pouvoirs du conseil d'administration lorsque ce dernier ne siège pas.

5.2 Information de la rectrice

Monsieur Pascal Proulx quitte la séance (17 h 30).

La rectrice informe les membres de la récente visite de la première ministre du Québec dans le cadre de l'annonce d'un investissement de 2 M$ destiné au programme réseau de médecine de l'Université du Québec.

Elle souligne également l'octroi d'un financement de 70 M$ pour la construction d'un nouvel édifice consacré au pôle santé, qui accueillera notamment les programmes de physiothérapie, de nutrition et de kinésiologie. Les travaux de planification du projet sont en cours et cette annonce est accueillie très favorablement par l'Université.

La rectrice indique que les nouvelles résidences étudiantes ont ouvert leurs portes le 15 août et qu'elles accueillent désormais leurs premiers occupants. Une cérémonie d'inauguration officielle est prévue en octobre. Le taux d'occupation atteint actuellement 98 % et il n'y a plus de liste d'attente, ceci découlant en partie de la baisse importante du nombre d'étudiantes et étudiants internationaux observée au cours des dernières années. Alors que l'Université comptait environ 1 200 étudiantes et étudiants internationaux en 2023, ce nombre est maintenant d'environ 700. Cette tendance est attribuée notamment aux récentes décisions gouvernementales et à un contexte perçu comme moins accueillant pour ces personnes, ce qui favorise l'orientation vers d'autres destinations d'études. Elle rappelle que, dans le cadre du projet, l'Université doit consacrer 1 % des coûts de

construction à l'intégration d'une œuvre d'art. L'artiste retenu présentera son œuvre lors du déjeuner de la rentrée prévu le 2 octobre.

Elle invite le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim à présenter les données préliminaires relatives aux inscriptions. Ce dernier indique que l'effectif étudiant total s'établit actuellement à 7 511 personnes étudiantes, comparativement à 7 573 à l'automne 2025, soit une baisse d'environ 0,8 %. Une hausse de 5 % du nombre de nouvelles personnes étudiantes provenant du Québec et du Canada est observée, ce qui ne compense pas entièrement la diminution associée au recrutement de l'international. En effet, le nombre de nouvelles personnes étudiantes internationales est passé de 215 l'an dernier à 121 cette année, ce qui représente une diminution d'environ 44 %. Les inscriptions totales sont en baisse de 2,0 % à Gatineau, tandis qu'une hausse de 1,9 % est enregistrée à Saint-Jérôme.

Il mentionne que certaines mesures de resserrement liées aux exigences de paiement des droits de scolarité ont pu retarder certaines inscriptions. Malgré les pertes observées, lorsqu'elle se compare aux autres universités québécoises, l'UQO semble mieux tirer son épingle du jeu, plusieurs établissements faisant face à des diminutions encore plus importantes de leur effectifs étudiants provenant de l'international. Il précise que les données vont se stabiliser dans les prochains jours, puisque la date limite d'inscription est aujourd'hui 21 septembre 2026.

La rectrice complète ces informations en soulignant que 32 % de l'effectif étudiant est désormais inscrit aux cycles supérieurs, une proportion inégalée dans l'histoire de l'UQO. Il s'agit d'un développement très positif pour les activités de recherche de l'Université et pour son corps professoral.

5.3 Présentation – Bilan de la Fondation

Le président explique que le projet d'ordre du jour initial proposait au point 5.3 la présentation du bilan de la planification stratégique 2022-2026, mais qu'il a plutôt été décidé de discuter de ce point lors d'une rencontre en plénière du conseil d'administration plus tard cet automne.

Madame Isabelle Morin, directrice générale de la Fondation, présente le bilan des activités de l'organisme.

Elle indique entre autres, que la Fondation a réalisé une collecte de fonds de 1,64 M$ pour l'ensemble de ses fonds au cours de la dernière année. Parmi les contributions majeures obtenues, elle souligne notamment l'engagement de divers donateurs, dont l'un à hauteur de 1 M$, un de 150 000 $ par année sur une période de cinq ans, ainsi qu'un don de 300 000 $.

Elle présente également les principales initiatives mises en œuvre, dont le lancement du Cercle des femmes d'impact et le déploiement de la campagne majeure de financement « Voir grand ensemble », dont l'objectif est d'amasser 15 M$.

Enfin, elle mentionne que la Fondation prévoit atteindre un total de 2 M$ en contributions d'ici mai 2027.

Des membres du conseil soulignent la contribution remarquable de la Fondation et le travail exceptionnel de son équipe et le leadership de sa directrice générale.

Un membre met en évidence les retombées des initiatives soutenues par la Fondation auprès de la communauté étudiante. Il souligne que les projets financés se traduisent par des retombées tangibles sur le terrain et contribuent directement au soutien et à la réussite des étudiantes et étudiants.

Le président souligne les résultats impressionnants obtenus par la Fondation au cours des dernières années. Il indique que les résultats financiers témoignent de la progression importante réalisée sous la direction de madame Morin et lui transmet, au nom des membres, ses félicitations en souhaitant la poursuite de cet élan.

5.4 Attribution d'une désignation de reconnaissance (À huis clos)

La *Politique de désignation des lieux*, adoptée le 27 février 2017 par le conseil d'administration (résolution 399-CA-6053) et modifiée le 17 juin 2024, précise à son article 3.1 « qu'une désignation de reconnaissance reconnaît la contribution remarquable d'une personne au développement de l'Université ou de la société. Sauf exception, cette désignation se fait généralement à titre posthume au moins une année après le fait. Seuls des noms de personnes peuvent être proposés. La désignation de reconnaissance vise des désignations dont le rapport est approprié entre la vocation du bien ou du lieu qui est touché par cette initiative et la contribution de la personne concernée envers l'Université ou la société. Elle est réservée principalement à la désignation des lieux suivants : immeubles et autres biens immobiliers, par exemple les salles de cours, les lieux publics, les halls et les autres espaces publics appartenant à l'Université. ».

Le comité de toponymie, formé conformément à l'article 4.1 de la politique précitée, s'est réuni le 19 juin 2026 à la suite de la réception d'une demande relative à une désignation de reconnaissance. Après analyse du dossier, le comité a recommandé à la rectrice d'attribuer la désignation proposée.

Les membres présents du comité de toponymie étaient madame Murielle Laberge, rectrice et présidente du comité, madame Mariane Leduc, directrice des communications et du recrutement, monsieur Djerry Charli Tandja Mianda, professeur, madame Isabelle Morin, directrice générale de la Fondation de l'UQO, et Me Sophie Ouellet, secrétaire générale et secrétaire du comité.

La rectrice soumet à l'approbation du conseil d'administration la désignation de parrainage présentée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7756 concernant l'attribution d'une désignation de reconnaissance; laquelle est jointe en appendice et sous embargo.

Le président décrète une courte suspension de la séance, à 18 h 15. Il confirme la reprise des travaux à 18 h 20.

5.5 Modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*

La direction de l'Université a entrepris, l'hiver dernier, la révision du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (annexe 1), dont la dernière modification datait de 2015.

Au cours des 11 dernières années, la structure administrative de l'UQO a été modifiée et il était donc requis d'adapter le Règlement en conséquence. Des ajustements à la procédure sont également recommandés pour préserver la rigueur du processus, mais également pour clarifier certaines dispositions et en faciliter l'application.

Le projet de modification du Règlement a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes suivants du 30 juin 2026 au 11 septembre 2026, soit : l'AGE-UQO, l'Association des cadres, l'Association du personnel administratif, le personnel-cadre, les professeures et professeurs, le Syndicat des chargé.es de cours, le Syndicat des étudiants et étudiantes

salarié.es, le Syndicat du personnel de soutien, le Syndicat du personnel professionnel et le Syndicat des professeurs et professeures.

La commission des études a formulé un avis favorable à l'égard du projet modifié lors de sa réunion du 17 septembre 2026.

La secrétaire générale présente les principales modifications apportées. Les modifications proposées ont notamment pour objectif de généraliser certaines appellations de postes afin d'assurer la pérennité du règlement et d'éviter des révisions administratives à la suite d'éventuelles modifications de la structure organisationnelle de l'Université.

Les ajustements prévoient en outre l'ajout de catégories de membres pouvant siéger aux comités de sélection, précisent que l'impossibilité de pourvoir certains sièges n'invalide pas le processus et permettent la présence d'une personne observatrice au sein du comité de sélection.

Les modalités de consultation sont aussi modifiées. Les personnes détenant simultanément un statut de professeure ou professeur et une fonction de direction exerceront un seul vote lors des consultations. Il est aussi précisé que les instances consultées recevront une synthèse des commentaires préparée par le comité de sélection plutôt que l'ensemble des commentaires recueillis. Enfin, les cadres supérieurs seront consultés dans le processus de sélection des doyennes et doyens.

Le président souligne que les modifications proposées apportent davantage de souplesse, de précision et de facilité d'application au processus.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7757 concernant la modification du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*; laquelle est jointe en appendice.

5.6 Description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI)

Le poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) est vacant depuis le 14 janvier 2026, et ce, suite au départ du titulaire du poste, monsieur Adel El Zaïm.

Le 17 septembre 2026, la commission des études, en vertu de l'article 105.1 du *Règlement général*, a émis un avis favorable (résolution 439X-CE-3539) à la description de poste et aux critères de sélection pour le poste (annexe 1).

Afin de pourvoir ce poste dans les meilleurs délais et en vertu de l'article 3.1.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* (annexe 2), le conseil d'administration est invité à adopter la description de poste et les critères de sélection pour le poste de VRRCPI (annexe 3).

La rectrice explique que le délai dans la présentation du dossier s'explique notamment par le départ à la retraite du titulaire du poste le 15 août dernier ainsi que par sa volonté de consulter l'ensemble du personnel et du corps professoral de Saint-Jérôme. Cette démarche visait notamment à recueillir leurs points de vue concernant la gouvernance du campus, alors que certaines réflexions portaient sur un éventuel rapatriement des activités de direction. À la lumière des consultations, un consensus clair s'est dégagé en faveur du maintien d'une représentation forte des Laurentides au sein de la haute direction. Les personnes consultées ont unanimement exprimé le souhait d'être représentées par une ou un vice-recteur disposant d'un réel pouvoir d'action dans la région.

La rectrice souligne le contexte concurrentiel auquel sont confrontées les universités québécoises en matière de recrutement étudiant, plusieurs établissements ayant

développé une présence dans de nouvelles régions. Dans ce contexte, il apparaît important pour l'UQO de maintenir une direction solidement ancrée dans les Laurentides afin de renforcer les liens avec le milieu et de soutenir le développement de l'Université dans la région.

Le président salue le nouveau titre proposé, estimant qu'il met davantage en valeur la présence de l'Université dans les Laurentides et qu'il envoie un message positif à la communauté régionale. Il souligne toutefois les défis associés à la gestion d'une équipe de direction répartie sur deux sites et insiste sur l'importance de mettre en place des mécanismes favorisant la cohésion organisationnelle. La rectrice indique que les membres de la haute direction de Gatineau prévoient accroître leur présence à Saint-Jérôme afin de renforcer ces liens.

Une observatrice remercie la rectrice pour la démarche de consultation menée auprès de la communauté universitaire de Saint-Jérôme et pour son écoute des préoccupations exprimées. Elle estime que le nouveau titre reflète bien les attentes du corps professoral, notamment en ce qui concerne le rôle de représentation, l'influence décisionnelle et le développement des liens avec la communauté régionale.

Une membre souligne elle aussi que la concurrence entre les établissements universitaires est bien réelle et estime qu'une réflexion plus large pourrait être menée à cet égard à l'échelle gouvernementale. Elle mentionne par ailleurs que le titre du poste contribue à mieux mettre en valeur l'ancrage régional de l'Université.

En terminant, la rectrice indique qu'elle reviendra ultérieurement au conseil d'administration avec la description du poste d'adjointe ou d'adjoint associé à cette fonction.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7758 concernant la description de poste et critères de sélection du poste de vice-rectrice, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI); laquelle est jointe en appendice.

5.7 Modification à la structure organisationnelle

Le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) est vacant depuis le 14 janvier 2026. Cette vacance constitue une occasion de revoir la nature du poste afin de refléter les enjeux actuels et les besoins de l'institution.

Dans cette perspective, la rectrice, madame Murielle Laberge, a notamment engagé des échanges avec la communauté universitaire du campus de Saint-Jérôme afin de recueillir leurs points de vue et suggestions.

Parmi les besoins identifiés entre autres lors de ces échanges, figure celui de renforcer le rôle de leadership de la vice-rectrice ou du vice-recteur dans le développement et le déploiement de l'UQO dans les Laurentides. Ce rôle s'exerce notamment par le soutien au développement des activités du campus de Saint-Jérôme, la mobilisation des acteurs internes ainsi que la représentation de l'Université auprès des partenaires et des milieux concernés, afin de contribuer au développement de partenariats régionaux, au rayonnement de l'UQO et à son positionnement distinctif dans la région des Laurentides.

Pour répondre aux enjeux exposés, la modification suivante à la structure est proposée, soit de remplacer le nom du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation par Vice-rectorat à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides.

La structure sera donc la suivante :

Vice-rectorat à l'administration et aux ressources	Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite	Vice-rectorat à la recherche, à la création et au

développement dans
les Laurentides

Il en découle également la modification du titre du poste d'adjointe ou d'adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation pour adjointe ou adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7759 concernant la modification de la structure organisationnelle; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

Il est proposé d'apporter la modification suivante au plan des effectifs 2026-2027 (annexe 1) :

Au 1er septembre 2026 :

1. **Abolition** d'un (1) poste cadre supérieur de cadre-conseil affecté à des projets spéciaux (C0072) au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à Saint-Jérôme.

À titre informatif, deux (2) modifications de titre d'emploi, qui n'impliquent pas d'ajout au plan des effectifs :

- Modification du titre d'emploi du poste vacant de vice-rectrice ou de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (C0008) pour vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides à Saint-Jérôme.

- Modification du titre d'emploi du poste vacant d'adjointe ou d'adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (C0063) pour adjointe ou adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur à la recherche, à la création et au développement dans les Laurentides à Saint-Jérôme.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7760 concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

Les points 6.1, 7 et 8 sont traités à ce moment-ci de la réunion.

5.9 Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR) (À huis clos)

Monsieur Alain Godmaire quitte la séance (18 h 58).

Le premier mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire, arrive à échéance le 13 février 2027, tel qu'il appert de la résolution 442-CA-6829 adoptée par le conseil d'administration à sa séance du 6 décembre 2021 (annexe 1). Monsieur Alain Godmaire a signifié à la rectrice son désir de voir son mandat renouvelé, ainsi que son affectation comme vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Bien que ce poste ne soit pas soumis à la consultation, la rectrice a mené des consultations auprès de différentes personnes appelées à interagir régulièrement avec le vice-recteur à l'administration et aux ressources, notamment l'ensemble des personnes cadres ainsi que les directrices et directeurs de département. À la lumière de ces consultations, elle transmet au conseil d'administration un avis favorable quant au renouvellement du mandat de monsieur Alain Godmaire à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources pour un deuxième mandat de cinq ans, soit du 14 février 2027 au 13 février 2032.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7761 concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources (VRAR) (**Alain Godmaire**); laquelle est jointe en appendice.

5.10 POINT REPORTÉ - Création du Bureau du respect de la personne (BRP)

6.- Nominations

6.1 Nomination de membres au comité d'audit externe de l'UQO

Le comité d'audit externe est un comité créé par le conseil d'administration. Sa composition et son mandat sont régis par les articles 81, 82 et 83 du *Règlement général.* Il est composé de quatre membres externes du conseil d'administration, dont la personne présidente ou la personne vice-présidente. Il doit compter parmi ses membres externes, autant que faire se peut, une ou des personnes ayant une compétence en matière comptable ou financière. Les membres sont tous nommés par le conseil, normalement lors de la première réunion du calendrier des instances.

Le comité d'audit externe exerce les pouvoirs suivants :

- approuver le plan de vérification interne;
- s'assurer d'une utilisation optimale des ressources financières de l'Université;
- veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et s'assurer qu'ils soient adéquats et efficaces;
- s'assurer des suivis nécessaires auprès de l'auditeur externe;
- s'assurer de la mise en place et appliquer un processus de gestion des risques pour la conduite des affaires de l'Université;
- réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière de l'Université et qui est portée à son attention;
- s'assurer de la qualité des états financiers;
- examiner les états financiers avec l'auditeur externe nommé par le conseil;
- recommander au conseil l'approbation des états financiers;
- recommander au conseil la nomination d'un auditeur externe.

Le mandat des membres, soient celui de madame Thaïs Dubé-Bédard et de monsieur Patrick Drolet arrivant à échéance le 21 septembre 2026 et un poste étant vacant, le conseil est invité à nommer trois (3) membres ainsi qu'une personne à la présidence.

Le président communiquera avec monsieur Pascal Proulx pour connaitre son intérêt à siéger à ce comité.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7762 concernant la nomination de membres au comité d'audit externe de l'UQO (**Daniel Champagne, Patrick Drolet)**; laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Un membre étudiant tient à souligner le travail remarquable réalisé par les équipes dans le cadre de la rentrée universitaire. Il mentionne avoir été témoin d'un professionnalisme exemplaire de la part du Bureau du registraire, du Bureau du développement international ainsi que des Services aux étudiants. À la suite de discussions avec plusieurs étudiantes et étudiants, il constate l'ampleur des efforts déployés et suggère que le conseil d'administration transmette ses encouragements et sa reconnaissance aux équipes concernées.

La rectrice le remercie pour ses commentaires. Elle souligne le succès des activités d'accueil et d'intégration, notamment celles organisées dans le cadre de l'initiative 1-2-3 UQO. Plus de 700 étudiantes et étudiants ont participé aux activités à Gatineau et plus de 450 à Saint-Jérôme. Elle indique que ces activités ont suscité de nombreux commentaires positifs et que, malgré certains défis rencontrés, plusieurs membres du personnel ont été présents pour accompagner et soutenir les étudiantes et étudiants. Elle confirme que les commentaires de reconnaissance seront transmis aux gestionnaires et à leurs équipes.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim se dit fort heureux de ces témoignages de reconnaissance. Il souligne que les équipes ont consacré des efforts considérables à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre de la rentrée universitaire. Il rappelle également que les travaux réalisés pour l'informatisation de plusieurs processus permettent notamment aux étudiantes et étudiants de procéder plus efficacement à leur inscription. Il confirme que les félicitations seront transmises aux équipes concernées.

8.- Dépôt de documents

8.1 Synthèse de l'évaluation périodique des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1592, 1591, 1697)

Le point 5.9 est traité à ce moment-ci de la rencontre.

9.- Attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 2025-2026 et adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2026-2027 (À huis clos)

Les membres du conseil qui sont également membre du personnel de l'Université ainsi que les personnes observatrices quittent la séance (19 h 05).

Depuis le 1er mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec.

Ces conditions d'encadrement portent sur des aspects de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure des établissements et comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence. L'attestation du respect des conditions d'encadrement est une obligation liée au versement de la partie de la subvention de fonctionnement.

Il est à noter que le cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO est modifié pour l'année 2026-2027.

Conformément à l'article 4.1.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 octobre 2026.

Le conseil d'administration est donc invité à attester du respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec et à adopter le cadre de rémunération pour l'exercice 2025-2026 et à adopter le Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2026-2027.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7763 concernant l'attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 4.1.11 des Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année 2025-2026; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 505-CA-7764 concernant l'adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO pour l'exercice 2026-2027; laquelle est jointe en appendice.

10.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 26 octobre 2026 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 30.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale